RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

R È G L E M E N T N U M É R O 1335

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE, DE LA TOITURE, DES UNITÉS DE CLIMATISATION ET DES TRAVAUX CONNEXES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 150, RUE DU CENTRE-CIVIQUE AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE DOLLARS (2 794 000,00 $) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 janvier 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de Règlement numéro 1335 lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 janvier 2023;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le conseil est autorisé à procéder sur le lot 2 349 077 au cadastre du Québec, soit l'immeuble situé au 150, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, abritant la Bibliothèque Armand-Cardinal ainsi que le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire, à des travaux de réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment (parement de brique et parement de bois extérieur), à des travaux de réfection de la toiture, à des travaux de remplacement d'unités de climatisation et des travaux connexes (tels que plomberie et électricité), de même qu'au paiement d'honoraires professionnels, notamment d'ingénierie (plans et devis, frais de laboratoire pour le contrôle de la qualité des matériaux) et d'honoraires pour la surveillance des travaux, le tout selon l'estimation préliminaire des coûts préparée par monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur, en date du 21 décembre 2022, et selon l'estimation préliminaire détaillée préparée par madame Sylvie Lapalme, trésorière, en date du 21 décembre 2022, lesquelles estimations sont jointes respectivement en annexes « A » et « B » au présent règlement pour en faire partie intégrante.

2. Pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser une somme de DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE DOLLARS (2 794 000,00 $).

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE DOLLARS (2 794 000,00 $) sur une période de vingt (20) ans.

3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparait au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

4. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle cette affectation s'avérerait insuffisante.

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2023

(S) *Marc-André Guertin*
_____
MARC-ANDRÉ GUERTIN, MAIRE

(S) *Anne-Marie Piérard*
_____
ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE

VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE
RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1335

Objet:

Règlement décrétant des travaux de réfection de l'enveloppe extérieure, de la toiture, des unités de climatisation et des travaux connexes pour l'immeuble situé au 150, rue du centre-civique ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de deux millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille dollars (2 794 000 $) nécessaire à cette fin.

Estimation des coûts détaillée:

Article	Description	Montant
COÛTS DIRECTS		
1.0	COÛT DE CONSTRUCTION:	
1.1	Exigences générales	173 326 $
1.2	Conditions existantes	143 624 $
1.3	Maçonnerie	235 520 $
1.4	Métaux ouvrés	11 500 $
1.5	Bois et plastique	42 750 $
1.6	Isolation et thermique et étanchéité	1 017 915 $
1.7	Revêtements de finition	5 000 $
1.8	Mécannique	284 350 $
1.9	Électricité	27 000 $
1.11	Autres	3 500 $
1.12	Frais généraux, administration et profits	197 365 $
	Sous-total 1 - Coût de construction, avant contingences	**2 141 850 $**
1.13	Contingence de construction (10 %)	214 185 $
	Sous-total 2 - Coût de construction, avant contingences	**2 356 035 $**
2.0	FRAIS DE LABORATOIRE - Contrôle de la qualité des matériaux (toiture)	35 000 $
	Sous-total 3 - Frais de laboratoire	**35 000 $**
COÛTS INDIRECTS		
3.0	HONORAIRES PROFESSIONNELS - Plans et devis - Mandat 2018 (sans la surveillance)	11 200 $
4.0	HONORAIRES PROFESSIONNELS - Plans et devis - nouveau Mandat 2022	39 750 $
5.0	HONORAIRES PROFESSIONNELS - Surveillance des travaux	19 600 $
	Sous-total 4 - Honoraires professionnels	**70 550 $**
	Sous-total 5 (2+3+4)	**2 461 585 $**
6.0	TAXES NETTES (4,9875 %)	122 772 $
	Sous-total 6 - Taxes nettes	**122 772 $**
7.0	HONORAIRES PROFESSIONNELS INTERNES (SALAIRE) - Gestion de projet	27 000 $
	Sous-total 7 - Honoraires professionnels internes:	**27 000 $**
	Sous-total 8 (5+6+7)	**2 611 357 $**
8.0	FRAIS DE FINANCEMENT (±7 %)	183 000 $
	GRAND TOTAL	**2 794 000 $**

Date : 21 décembre 2022

Approuvé par :

Jean-Sébastien Bouvier, ing. - OIQ # 121869
Directeur par intérim, Service de l'ingénierie

Annexe B

Ville de Mont-Saint-Hilaire
Règlement # 1335
Estimation préliminaire détaillée
Travaux de réfection de l'enveloppe extérieur, de la toiture,des unités de climatisation et des travaux connexes pour l'immeuble situé au 150, rue de Centre-Civique ainsi que le paiement d'honoraires professionnels

Description	Emprunt à l'ensemble
Travaux de réfection de l'enveloppe et du l'unité de climatisation	
• Exigences générales	173 326 $
• Conditions existantes	143 624 $
• Maçonnerie	235 520 $
• Métaux ouvrés	11 500 $
• Bois et plastique	42 750 $
• Isolation thermique et étancheité	1 017 915 $
• Revêtement de finition	5 000 $
• Mécanique	284 350 $
• Électricité	27 000 $
• Autres (gypse)	3 500 $
• Administration et profits	197 365 $
• Contingences de construction (10%)	214 185 $
	2 356 035 $
Frais généraux	
• Frais de laboratoire	35 000 $
	35 000 $
Sous-total des coûts directs	**2 391 035 $**
Honoraires professionnels	
• Plan et devis	50 950 $
• Surveillance des travaux	19 600 $
	70 550 $
Total avant taxes	**2 461 585 $**
Taxes	
• TPS 5 %	123 079 $
• TVQ 9,975 %	245 543 $
• Moins ristourne	-245 851 $
Taxes	**122 772 $**
Paiement de salaires et avantages sociaux - surveillance	
• Surveillance des travaux	27 000 $
	27 000 $
Frais incidents	
Frais incidents (intérêts, émission) ± 7 %	**182 643 $**
	182 643 $
Grand-total	**2 794 000 $**

PRÉPARÉE PAR

Sylvie Lapalme

SYLVIE LAPALME, CPA, OMA
TRÉSORIÈRE
2022-12-21